ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 5191

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le décrochage scolaire. La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité de l'action de l'éducation nationale pour 75 % des parents. Il souhaiterait qu'il lui expose les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a pour objectif de rebâtir une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Elle vise à réduire par deux la proportion des élèves qui sortent du système sans qualification et réaffirmer les objectifs de conduire plus de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour prévenir le décrochage en impliquant l'élève dans la construction de son orientation, un parcours individuel d'information, de découverte du monde économique et professionnel trouvera sa place dans le tronc commun de formation et s'adressera à tous les élèves. Il lui permettra de se familiariser avec le monde économique et professionnel notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions, des métiers, du rôle et du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. Il vise à donner à tous les élèves, dès le collège, les éléments qui leur permettront de faire un choix éclairé pour la poursuite de leurs études au terme de leur scolarité obligatoire. Ce parcours sera organisé sous la responsabilité des chefs d'établissement, avec le concours des équipes éducatives et des conseillers d'orientation-psychologues. L'école doit également s'ouvrir à tous ceux qui peuvent contribuer à cette information : témoignages de professionnels, initiatives organisées avec les régions, avec des associations et des représentants d'entreprises, visites, stages et découverte des métiers et de l'entreprise, projets pour développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre. Par ailleurs, s'agissant des jeunes en situation de décrochage, le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'offrir une solution de retour en formation à 20 000 jeunes d'ici la fin de l'année 2013. Des réseaux « formation qualification emploi » (FOQUALE) sont constitués sur le territoire de chaque plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs pour fédérer l'offre de solutions de l'éducation nationale (circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013). Parmi les ressources mobilisées, les retours dans une formation choisie en LP ou en LEGT, ainsi que les possibilités d'accès à des structures innovantes de raccrochage (micro-lycées, clauses sociales, service civique...) sont développées.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5191
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE5191

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 septembre 2012, page 5214
Réponse publiée au JO le : 5 novembre 2013, page 11604